

Société anonyme: caractéristiques

Personnalité juridique	Personne morale avec propre personnalité juridique
Caractéristique	Société de capitaux
But	But à caractère économique ou sans caractère économique
Fondateurs	Au moins 1 personne (physique ou morale)
Prescriptions en matière de nationalité et de domicile	Au moins 1 personne domiciliée en Suisse autorisée à représenter la SA (il peut s'agir de citoyens suisses ou étrangers)
Prescriptions formelles	<ul style="list-style-type: none"> – acte notarié – inscription au registre du commerce
Organes	<ul style="list-style-type: none"> – assemblée générale – conseil d'administration – organe de révision
Nom de l'entreprise	Le nom de l'entreprise peut être librement choisi et doit comprendre l'adjonction SA
Capital minimum	CHF 100'000.– (au moins CHF 50'000.– libérés)
Frais de fondation	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Inscription au registre du commerce</i>: inscription de la SA CHF 600.–, plus CHF 20 à 30.– par droit de signature ou inscription de fonction, autres frais en moyenne CHF 10 à 150.– – <i>Authentification et coûts pour conseillers</i> (conseiller fiscal, avocat, notaire, fiduciaire, etc.): en moyenne à partir de CHF 4'000.– – 1% de droit de timbre sur le capital de fondation, s'il dépasse CHF 1'000'000.–
Responsabilité	Responsabilité exclusive de la fortune de la société
Impôts	Double charge fiscale: imposition du bénéfice et du capital de la société ainsi qu'imposition des dividendes (impôt sur le revenu) et des parts de la société (impôt sur la fortune) auprès des sociétaires
Comptabilité	Obligation de tenir une comptabilité
Organe de révision	<ul style="list-style-type: none"> – en principe obligatoire – possibilité de renoncer pour les PME, pour autant qu'elles comptent moins de 10 postes à plein temps
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> – responsabilité limitée – pas de publication des rapports de propriété – 1 seul fondateur nécessaire
Désavantages	<ul style="list-style-type: none"> – capital minimum élevé – double imposition fiscale – travail administratif accru
Documents pour l'annonce au registre du commerce	<p>Annnonce après authentification (acte notarié), acte de fondation, statuts, déclaration d'acceptation de l'élection des membres du CA, procès-verbal de constitution du CA, déclaration Stampa, contrat d'apports en nature, rapport de fondation, attestation de paiement, déclaration d'acceptation du choix de l'organe de révision</p> <p>(tous les documents en allemand, mais en fonction du cas particulier)</p>